

Que faire : Quand je suis sans électricité

Dans le cas où mon logement se retrouve sans électricité, je vais mener quelques vérifications avant d'appeler mon Centre d'Assistance Dépannage ERDF.



1

Si j'ai emménagé récemment, je vérifie que je dispose d'un contrat d'énergie électrique enregistré auprès d'un fournisseur.

2

Je vérifie si mon disjoncteur principal est enclenché.

Si mon disjoncteur principal est déclenché :

- J'appuie dessus : s'il tient enclenché j'ai de l'électricité.
- S'il ne reste pas enclenché, je contacte mon Centre d'Assistance Dépannage ERDF.

3

Je vérifie dans la rue auprès de mes voisins s'ils sont également privés d'électricité.

Panne sur le réseau :

- Je contacte mon Centre d'Assistance Dépannage ERDF.

Le centre d'Assistance Dépannage pour ma commune :

Calvados : 09 726 750 14

(Appel gratuit depuis un poste fixe)



Je constate une situation dangereuse (fil à terre, un poteau penché...) : j'appelle également mon Centre d'Assistance Dépannage ERDF.